



**Cabinet du Maire**

Monsieur le Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

N. réf. : ES/NK/2018/003

Gournay-sur-Marne, le 13 février 2018

Monsieur le Premier Ministre,

Par courrier du 20 juin 2016 et suite à la crue de la Marne liée à des épisodes pluvieux très importants sur l'Île-de-France, j'interpellais votre prédécesseur Monsieur Valls sur la situation des communes exposées à de très forts aléas naturels, l'inondation en particulier.

Je rappelais ainsi le cas particulier des communes inondables (ma commune l'est à 80% de son territoire) qui se doivent de conjuguer leurs obligations en matière de prévention des risques avec leurs objectifs de réalisation de logements sociaux et de densification urbaine.

Or ma ville vient à nouveau de subir le 2 février dernier et les jours suivants une crue de la Marne qui cette fois a dépassé les niveaux atteints en 2016 et même en 2001. La Marne est ainsi passée par-dessus notre mur anti crue entraînant une inondation de près de 50% de notre territoire, que ce soit par débordement de la rivière ou des égouts, ou par remontée de nappes phréatiques, mobilisant ainsi tous nos efforts pour évacuer, ravitailler, accompagner et aider tous les sinistrés, certaines rues atteignant parfois le mètre cinquante d'eau.

Permettez-moi de vous remonter les conséquences tragiques qu'a eu cette inondation pour ma commune : les traumatismes subis par les populations, les difficultés à vivre au moment du pic de la crue (coupures d'électricité, évacuation en barques et abandon des maisons), la mobilisation et la fatigue de nos agents pour faire face, la sollicitation de tous nos partenaires (préfecture, pompiers, communes voisines, ENEDIS, VEOLIA, et même entreprises privées...), les dégâts à réparer (nettoyage, voirie...) et les couts engendrés par cette catastrophe naturelle.

Au total : 171 personnes évacuées par mes services, au moins une cinquantaine d'agents mobilisés - pour certains 24h/24 - et au moins 700 logements sinistrés si ce n'est plus...

La majorité de mes concitoyens vivent en zone inondable et le savent, il est vrai. Cependant, et c'est sur ce point que j'interpellais votre prédécesseur, je ne puis me résigner à accepter la contradiction qui existe entre l'obligation qui m'incombe de protéger et informer la population face à ces risques naturels, et la densification de notre territoire que nous impose l'État via la fixation d'objectifs triennaux (que nous avons largement respectés lors de notre dernière période triennale, je tiens à le souligner).

.../...



Il m'apparaît absolument évident que la prévention du risque inondation passe également par la maîtrise de l'urbanisation de notre territoire, afin de limiter ou d'interdire l'exposition des nouvelles constructions à ces aléas et d'éviter les phénomènes de majoration des risques pour les constructions existantes (imperméabilisation des sols notamment, saturation des réseaux..).

Je vois donc une discordance totale entre ce que nous impose la loi ALUR via la densification des zones urbaines, l'obligation d'atteindre 25 % de logements sociaux, et la nécessité absolue de prévenir et de gérer les aléas et vulnérabilités existants sur les communes exposées aux risques naturels.

Certes, le PPRI vaut servitude d'utilité publique et se trouve annexé au PLU, mais la gestion de l'occupation des sols liée à l'obligation de densifier expose une population de plus en plus nombreuse à des risques tels que ceux que nous venons de vivre. Sur certaines parcelles à densifier, ce n'est plus une seule famille en pavillon que mes services évacueront ou ravitailleront, mais des collectifs d'une vingtaine de logements, soit potentiellement une cinquantaine de personnes !

Je suis parfaitement conscient du devoir de protéger mes administrés contre les risques de crues et je crois avoir parfaitement assumé ce rôle ces dernières semaines. Et pourtant, je me vois contraint d'un autre côté, par la législation, à une densification de l'urbanisation de ma commune qui accentuera sans nul doute possible les dégâts causés aux biens et surtout les risques encourus par les personnes.

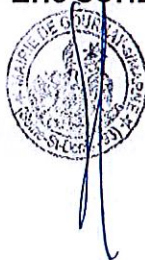
Il est certain qu'en cas d'inondation, la densification urbaine imposée par l'État multiplierait la vulnérabilité et les risques sur une ville telle que Gournay, citée par ailleurs dans le PPRI comme une des communes de Seine-Saint-Denis où la population serait la plus touchée. Et les événements des dernières semaines m'ont malheureusement donné raison.

J'appelle donc de nouveau les politiques et les services de l'État, à repenser impérativement les objectifs d'urbanisation et de densification sur les communes les plus vulnérables en matière d'aléas naturels et climatiques.

La catastrophe que nous venons de subir m'a renforcé dans ma volonté de vous convaincre de la nécessité de réfléchir à un aménagement particulier de la législation concernant les obligations à densifier dans les communes comme la nôtre.

Espérant que ce courrier puisse retenir votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Maire  
**Éric SCHLEGEL.**



Copie à : *Monsieur le Ministre de la Cohésion et des Territoires*  
*Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire*  
*Monsieur le Préfet de la région Île-de-France*  
*Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis*  
*Monsieur le Sous-préfet du Raincy*  
*Monsieur le Président de l'EPT Grand Paris Grand Est*